

VILLE DE MONTMÉLIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 JUILLET 2024

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 28 juin 2024, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 8 JUILLET 2024 à 18h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANDCHAMP Brigitte	15 - GOLEC Philippe	22 - MARANDET Yannick
2 - PAVILLET Yves	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi	24 -
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 -	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 -	19 - CHEVROT Vincent	26 - CEFALU Alexia
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 -	21 - BRUAND Thierry	

Excusés : Sylvie COMPOIS (pouvoir à Yannick MUNIER), Franck PITTNER (pouvoir à Yves PAVILLET), Stéphanie DURET (pouvoir à Chantal PIAGET), Lucie TEIXERA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 08-07-2024/48

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A ANIM' TA VILLE POUR LES REPAS DE LA FETE DE LA MUSIQUE DANS LE CADRE DU JUMELAGE

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Du 21 au 24 juin la Ville de Montmélian a accueilli une délégation de Höscht dans le cadre du jumelage. Le samedi 22 juin le repas du soir a été pris, par cette délégation, auprès du stand de l'association Anim' ta ville lors de la fête de la musique.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention correspondant au montant de ces repas à l'association Anim' ta Ville, soit la somme de 854 euros pour 85 repas et 87 boissons.

Délibération n°48/24 du Conseil Municipal du 08.07.2024 - Versement d'une subvention à Anim' ta ville pour les repas de la fête de la musique dans le cadre du jumelage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** à l'association Anim' Ta Ville, une subvention d'un montant de 854 euros.

Il est précisé que Anne CONAND et Yannick MUNIER ne prennent pas part au vote en tant que membres du bureau d'Anim'Ta Ville.

AINSI DELIBERE LES JOUR

MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Pour le Maire absent,
Et par délégation
Le 1^{er} adjoint,

Yves PAVILLET

